

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 03/12/2022

Reçu en préfecture le 03/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-265900902-20221128-22_3_7-DE

Le lundi 28 novembre 2022 à 20 h 00, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 24 novembre 2022

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mmes Micheline DEPOORTERE, Dorothee DEFORCHE, M. Benoît GADEYNE

Excusées : Mme Audrey DASSONNEVILLE, Mme Servane ORTILLE, M. Guy VANDERBEKEN, Mme Caroline BRUNET

Absents : MM. Bernard POTTIER, Michel RENARD

N° 22-3-7

Solidarité

Partenariat avec Keolis Lille-Métropole

Convention

Rapport de M. le Président

La société KEOLIS Lille Métropole est chargée, en application d'un contrat de concession de service public conclu avec la Métropole Européenne de Lille (MEL), d'assurer l'exploitation du réseau des transports urbains.

Par délibération, le conseil de la Métropole a décidé la mise en place d'une réduction tarifaire de 50 % sur présentation d'une attestation CMU-C ou d'AME (Aide Médicale de l'Etat) sur les abonnements mensuels pour les personnes de 26 à 64 ans, les jeunes de 4 à 25 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus.

Dans le cadre d'un partenariat entre la société KEOLIS Lille Métropole et les CCAS des villes de la MEL, il est proposé de mettre en place des réductions de 87 % sur lesdits abonnements pour les personnes que le CCAS accompagne dans leurs démarches d'insertion contraintes de se déplacer sur le territoire de la MEL en utilisant le réseau de transports en commun pour bénéficier de mesures d'urgence sanitaires, alimentaires, d'hébergement ou de scolarisation.

Les abonnements seront pris en charge et chargés par le CCAS.

Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec la société KEOLIS Lille Métropole.



Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du conseil
Certifié conforme
Le Président

Vote à l'unanimité